Paris, le 19 juin 2020



Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

Α

Monsieur Edouard GEFFRAY

Directeur Général de la DGESCO Ministère de l'Éducation nationale 110 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP

Monsieur le Directeur,

La crise sanitaire qui s'est imposée sur tout le territoire a fortement déstabilisé l'école, l'enseignement et les apprentissages. L'école s'est arrêtée le 13 mars et depuis, les élèves vivent leur parcours scolaire de façon inhabituelle et souvent chaotique, qu'ils soient retournés partiellement à l'école ou qu'ils soient restés chez eux. La reprise plus collective du 22 juin ne saurait en aucun cas effacer les inégalités qui se sont aggravées depuis le début du confinement.

Dans ces conditions si particulières, les bilans de fin d'année et le renseignement du Livret scolaire unique (LSU) ne peuvent s'effectuer sans adaptation. Si la souplesse que requiert la situation actuelle est de mise dans certains départements, dans d'autres, les injonctions au renseignement du LSU à partir de la réalisation de bilans de fin d'année sont bien présentes, alors même que ces bilans ne peuvent être conduits de façon satisfaisante. Nous vous demandons de bien vouloir rappeler aux Dasen la nécessaire adaptation des textes réglementaires à la période actuelle.

Par ailleurs, de plus en plus de pressions sont exercées sur le choix des manuels et les méthodes pédagogiques utilisés par les enseignant-es. Des équipes sont sommées par leur IEN d'acquérir le même manuel pour tou-tes les enseignant-es d'un même niveau de classe.

Nous souhaitons rappeler qu'il n'existe aucun texte réglementaire imposant le choix d'un manuel ou d'une méthode en particulier. De même, les différents guides mis à disposition des enseignant-es sur Eduscol ne sauraient s'imposer aux équipes.

Le professionnalisme des enseignant-es au cours de la période de confinement, puis de la reprise progressive de l'école, leur a imposé de mobiliser des compétences professionnelles et de tenter d'en construire de nouvelles dans des conditions inédites. Au sortir de cette période où le ministère a pu compter sur elles et eux tou-tes, il est important que vous puissiez rappeler à tou-tes que le bon fonctionnement de l'école repose sur la confiance faite aux professionnel-les que sont les enseignant-es.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de veiller à ce qu'aucune injonction, qui plus est hors cadre réglementaire, ne soit formulée sur les choix pédagogiques et d'organisation des équipes dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2020. Il semble utile de rappeler également que la structure pédagogique de l'école et la répartition des classes relèvent de l'équipe pédagogique, la direction d'école s'appuyant sur l'avis du conseil des maîtres.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, de l'enseignement scolaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Co-secrétariat Francette POPINEAU